



# **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle**

**Procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> réunion  
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

**9 avril 2013**

**Salle des fêtes de Nesle-Normandeuse**

## **Durée**

14h30 – 16h45

## **Ordre du jour**

- 1) Adoption du procès-verbal de la CLE du 17/12/2012
- 2) Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation du projet de rapport de diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et des usages du SAGE de la Vallée de la Bresle (version n°4 de mars 2013) et de son atlas cartographique pour adoption
- 4) Présentation du projet de rapport de scénario tendanciel du SAGE de la Vallée de la Bresle (version n°3 de mars 2013) pour adoption
- 5) Consultation des assemblées 2012 - "Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands"
- 6) Rappel des prochaines étapes de l'élaboration du SAGE
- 7) Remarques et observations diverses

## **Membres présents ou représentés par mandat**

### **1er collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux**

<b>Représentants nommés sur proposition des associations des maires</b>			
<b>Seine- Maritime</b>			
M.	Jean-Claude Becquet	Maire de Morienne	
M.	Christian Roussel	Maire de Rieux	
M.	Michel Andrieux	Maire de Vieux Rouen sur Bresle	
Mme	Brigitte Duchaussoy	Maire de Nesle-Normandeuse	
<b>Somme</b>			
M.	Philippe Dallery	Maire d'Andainville	<i>Avait donné pouvoir à M. Bignon</i>
M.	Jean-Jacques Nantois	Maire de Martainneville	
M.	Daniel Denis	Maire de Sénarport	
M.	Michel Dizambourg	Maire de Méneslies	<i>Avait donné pouvoir à M. Plé</i>
M.	Bernard Noblesse	Maire d'Inval-Boiron	
M.	Firmin Boucry	Maire de Brocourt	
<b>Oise</b>			
M.	Laurent Mylle	Maire de Lannoy-Cuillère	<i>Avait donné pouvoir à M. Becquet</i>
M.	Patrick Périmony	Maire de Blargies	
<b>Autres représentants des collectivités territoriales</b>			
Mme	Annie-Claude Leuliette	Représentante du CR de Picardie	<i>Avait donné pouvoir à M. Nantois</i>
Mme	Marie Le Vern	Représentante du CG de la Seine-Maritime	<i>Avait donné pouvoir à Mme Duchaussoy</i>
M.	Jérôme Bignon	Représentant de l'Institution interdépartementale de la Bresle (80)	
M.	Pierre Vigreux	Président du SMEA de la région Caux Nord Est	<i>Avait donné pouvoir à M. Denis</i>
M.	Jean-Pierre Trolley	Vice-Président de la CC de Bresle Maritime	
M.	Daniel Capon	Président du SIAEP du Liger	
Mme	Françoise Bourgeois	Membre du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger	
M.	Nicolas Plé	Président du syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du BV de la Vimeuse	

### **2ème collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

#### **Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime**

*Représentée par Mme Gérourard*

#### **Chambre d'agriculture de la Somme**

*Représentée par M. Du Tertre*

#### **Chambre d'agriculture de l'Oise**

*Représentée par M. Boone*

#### **Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard**

*Représentée par M. Hucher*

#### **Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle**

*Avait donné pouvoir au représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard*

#### **Comité départemental de canoë kayak de la Somme**

*Représenté par M. Hermant*

#### **Association Picardie Nature**

*Avait donné pouvoir au représentant du GRAB Haute-Normandie ou AB Picardie*

#### **Association syndicale autorisée de la Bresle**

*Représentée par M. Chaidron*

**Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime**

*Représentée par M. Martin*

**Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme**

*Représentée par M. Berthier*

**Union fédérale des consommateurs « Que Choisir - Rouen »**

*Représentée par M. Pessy*

**Haute Normandie Nature Environnement**

*Avait donné pouvoir au représentant de l'UFC « Que Choisir – Rouen »*

**Association de préfiguration du parc naturel régional de Picardie Maritime**

*Représentée par Mme Boué*

**Groupement régional des agriculteurs bio de Haute –Normandie ou Agriculture biologique en Picardie**

*Représenté par Mme Roy et M. Quevauvilliers*

### **3ème collègue : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux**

**M. le Préfet coordonnateur de bassin**

*Avait donné pouvoir au représentant de la DREAL de Haute-Normandie*

**Le Préfet de la Seine-Maritime représenté par Mme la Sous -Préfète de Dieppe**

*Représentée par Mme Degrumelle*

**Agence de l'eau Seine-Normandie**

*Représentée par Mme Olivier*

**Agence des aires maritimes protégées**

*Représentée par M. Harlay*

**Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

*Représenté par M Forgeois*

**Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute - Normandie**

*Représenté par M. Thinus*

**Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie**

*Représenté par Mme Cauvin*

**Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Seine – Maritime**

*Représenté par M. Magoarou*

**Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme**

*Représenté par M. Giard*

**Directeur Départemental des Territoires de l'Oise**

*Avait donné pouvoir au représentant de la DDTM 80*

**Agence Régionale de Santé de Haute - Normandie**

*Avait donné pouvoir au représentant de la DDTM 76*

**Agence Régionale de Santé de Picardie**

*Avait donné pouvoir au représentant de la DREAL Picardie*

### **Autres personnes présentes**

**Mme Melet - Institution interdépartementale de la Bresle – Animatrice du SAGE**

**Mme De Saint Germain - Institution interdépartementale de la Bresle**

**M. Millair – SAFEGE – Chef de projet**

**Mme Ratier - SAFEGE –Ingénieure de projet**

**M. Bouyer – SAFEGE –Ingénieur de projet stagiaire**

**M. Dereux – MD Conseil**

**M. Moroy – DDTM 80**

**Mme Lathuille – CCI Littoral Normand - Picard**

## **Membres excusés**

### **1er collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux**

<b><i>Autres représentants des collectivités territoriales</i></b>		
Mme	Virginie Lucot Avril	Maire d'Aumale
M.	Joël Milon	Maire de Nullemont
M.	Thierry Levasseur	Représentant du Conseil Régional de Haute-Normandie
M.	Daniel Destruel	Représentant du Conseil Général de la Somme
M.	Joël Patin	Représentant du Conseil Général de l'Oise
M.	Francis Sénécal	Représentant de l'Institution interdépartementale de la Bresle (76)
M.	Joël Hucleux	Vice-Président de la Communauté de Communes de Picardie Verte
M.	Franck Houssays	Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vimeuse

### **2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations**

**Société Gheerbrant, représentante des producteurs d'hydroélectricité**

*M. Roussel ne peut finalement pas assister à la séance et la quitte avant qu'elle n'ait commencé.*

En l'absence du Président Bignon, M. Périmony, Vice-Président de la CLE pour le département de l'Oise, prend provisoirement la présidence de la séance. Il fait part à l'assemblée du retard du Président Bignon et remercie les membres de l'assemblée de leur présence.

Il présente les intervenants du bureau d'études SAFEGE.

### 1) Adoption du procès-verbal de la CLE du 17/12/12

M. Hucher, représentant de la CCI Littoral Normand-Picard, précise qu'il convient de corriger en page 9 du projet de procès-verbal la première phrase du deuxième paragraphe : la demande de voir indiquée la compatibilité du SAGE de la Bresle avec les SAGE voisins a été émise par Mme Lanchais, qui représentait l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional de Picardie Maritime.

Mme Melet, animatrice du SAGE, indique que la modification sera apportée dans la version définitive de ce procès-verbal.

En l'absence de remarque complémentaire, le Vice-Président Périmony propose d'adopter le projet de procès-verbal du 17/12/12, sous réserve de prise en compte de la remarque de la CCI.

**Dans ces conditions, le procès-verbal de la CLE du 17/12/12 est adopté à l'unanimité.**

### 2) Présentation et adoption de l'ordre du jour

Mme Melet précise que la présente séance plénière a été planifiée suite à l'annulation de celle du 11 mars 2013 pour cause d'intempéries. Elle présente l'ordre du jour et précise que le point 5 « Consultation des assemblées 2012 - Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » a été rajouté.

M. Boucry, maire de Brocourt, demande s'il a le droit d'entretenir ses berges de rivières par la pose de palplanches notamment.

Mme Melet lui indique que Mme Bourgeois, représentant le syndicat intercommunal d'aménagement du Liger est peut être en mesure de lui répondre.

M. Boucry s'interroge par ailleurs sur l'attitude à adopter lors d'un rejet d'eaux blanches en rivière. M. Moroy (DDTM 80) lui indique d'envoyer un courrier à ses services.

Le Vice-Président Périmony rappelle à l'assemblée que les questions diverses seront traitées en fin de séance.

En l'absence de remarque sur l'ordre du jour, le Vice-Président Périmony propose celui-ci à l'adoption. **L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

### 3) Présentation du projet de rapport de diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et des usages du SAGE de la Vallée de la Bresle (version n°4 - mars 2013) et de son atlas cartographique pour adoption

Mme Ratier (SAFEGE) procède à la présentation du rapport de diagnostic et de son atlas cartographique.

Le Vice-Président Périmony invite dès lors les membres de l'assemblée à faire part de leurs remarques.

M. Magoarou (DDTM 76) précise qu'il s'agit de nuancer le bon état des masses d'eau souterraine. Il rappelle l'obligation d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants, par la mise en œuvre de mesures nécessaires à cet objectif dès lors que les teneurs atteignent au maximum 75 % des normes et valeurs seuil (Directive cadre 2000/60, directive fille sur les eaux souterraines 2006/118 du 12/12/2006, arrêté du 17/12/2008). Cela s'applique donc pour les nitrates dès lors que leurs concentrations sont supérieures à 37,5 mg/l.

M. Millair (SAFEGE) indique que cette nuance a été apportée dans le rapport de diagnostic sans être rappelée dans la présentation.

M. Magoarou souligne par ailleurs qu'il est fastidieux d'imprimer chaque version intermédiaire des rapports.

Mme Melet précise que chaque nouvelle version des rapports est envoyée aux membres de la CLE, sous format numérique, par souci de transparence. Elle rappelle que les modifications sont surlignées dans les rapports. Elle demande à M. Magoarou s'il a des suggestions d'amélioration à proposer.

M. Magoarou suggère, pour les versions intermédiaires, de ne fournir aux membres de la CLE que les pages ayant été modifiées.

M. Hucher propose d'élaborer un document complet, accompagné d'un second ne comportant que les pages modifiées.

Mme Olivier (AESN) souligne, une nouvelle fois, que les modifications sont surlignées dans les rapports, ce qui permet de garder le contexte des écrits. Le Vice-Président Périmony approuve. Elle propose de garder cette méthode de travail. Les numéros de page ayant fait l'objet de modifications pourront être précisés dans le mail accompagnant l'envoi.

Mme Melet propose à la CLE d'opter pour la solution de l'Agence de l'Eau, méthode actuellement utilisée.

Mme Melet demande s'il y a d'autres remarques sur le diagnostic et son atlas cartographique.

Mme Lathuille demande, concernant les cartes 6 et 9 de l'atlas cartographique, à ce que le rapport et les cartes de l'atlas soient mis en cohérence. Mme Melet indique que cette remarque sera prise en compte.

M. Du Tertre (Chambre d'agriculture 80) demande des précisions à propos des risques d'érosion et de ruissellement sur les bassins versants du Liger et de la Vimeuse. Quelles sont les sources pour appuyer cette affirmation ?

Mme Ratier indique que, sur ces aspects, trois sources d'informations ont été utilisées :

- le BRGM, qui identifie l'aléa érosion sur la partie haut-normande du territoire,
- les études INRA réalisées par sous-bassins versants sur le territoire,
- l'analyse multicritère de l'EPTB par sous-bassins versants ; celle-ci croise l'aléa avec les enjeux (masses d'eau superficielle et souterraine).

M. Du Tertre demande si le SAGE prévoit d'apporter des réponses aux phénomènes d'érosion et de ruissellement.

M. Millair confirme que des solutions seront apportées ; la réflexion sur ce travail est amorcée dans une phase suivante de l'élaboration du SAGE (la phase « variantes »).

**A 15h, le Vice-Président Périmony cède sa place à M. Bignon, Président de la CLE.**

Le Président Bignon présente ses excuses à l'assemblée pour son retard et propose le rapport de diagnostic et son atlas cartographique à l'adoption, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

Mme Melet précise que l'adoption d'un document du SAGE nécessite l'atteinte du quorum, conformément au code de l'environnement. **Elle indique que le quorum est atteint** ; 45 membres sur 55 sont présents ou représentés :

- 19 membres du 1<sup>er</sup> collège sur 28 sont présents ou représentés.
- 14 membres du 2<sup>nd</sup> collège sur 15 sont présents ou représentés.
- Les 12 membres du 3<sup>ème</sup> collège sont présents ou représentés.

Aucun vote contre et aucune abstention n'étant enregistré, **le rapport de diagnostic et son atlas cartographique sont adoptés à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées en séance plénière.**

#### 4) Présentation du projet de rapport de scénario tendanciel du SAGE de la Vallée de la Bresle (version n°3 de mars 2013) pour adoption

Mme Ratier procède à la présentation du rapport de scénario tendanciel.

Le Président Bignon invite dès lors les membres de l'assemblée à faire part de leurs remarques.

Mme OLIVIER demande qu'il soit précisé dans le rapport du scénario tendanciel le contexte dans lequel la figure 65 a été réalisée.

M. Thinus (DREAL Haute-Normandie), appuyé de M. Magoarou et de Mme Olivier, souligne que suite aux travaux effectués par les services de l'Etat la semaine précédente sur l'état des masses d'eau, l'état de la Vimeuse n'est pas bon.

Mme Melet précise à ce sujet que dans le nouveau Plan Territorial d'Actions Prioritaires Seine-Aval 2013-2018 de l'Agence de l'Eau, l'état écologique initial de la Vimeuse (établi sur la base de la chronique de données 2006-2007, complété à dire d'experts) est moyen. Le rapport de scénario tendanciel devra donc être modifié en conséquence.

M. Magoarou s'étonne de voir mentionner dans le rapport de scénario tendanciel une diminution de la pollution agricole à l'hectare alors que la qualité des eaux souterraines se dégrade, principalement à cause des pressions agricoles. Il précise que les indicateurs nationaux, tels que le taux d'utilisation de produits phytosanitaires, témoignent d'une agriculture de plus en plus consommatrice de pesticides. Par ailleurs, les statistiques nationales indiquent en 2012 une augmentation de 2,5% d'utilisation de pesticides par rapport à 2011.

M. Chaidron (ASA Bresle) intervient en soulignant que l'état qualitatif actuel des eaux souterraines est la conséquence des usages passés. Actuellement, il n'y a pas de sur-utilisation de produits phytosanitaires, les organismes agricoles étant fortement contrôlés.

M. Du Tertre regrette l'utilisation de statistiques nationales dans le cadre de discussions sur le bassin versant de la Bresle. Il précise que les chiffres varient annuellement en fonction des fluctuations d'utilisation des engrais et pesticides. Il indique que toutes les analyses réalisées sur les captages du département de la Somme depuis 1980 montrent des concentrations en nitrates inférieures à 40 mg/l, la majorité étant inférieure à 30 mg/l. Il mentionne par ailleurs qu'une étude comparative sur les pratiques agricoles en zone vulnérable et hors zone vulnérable a été réalisée ces dernières années en Somme. Trois cent

enquêtes annuelles ont été réalisées depuis 2008, sous couvert de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ; elles ont fait état de pratiques agricoles similaires.

Enfin, M. Du Tertre précise que des sondages visant à mesurer la quantité d'azote dans le sol ont été réalisés sur le bassin versant de la Bresle. Les résultats moyens sont de 12 à 14 mg/l /mètre jusqu'à la zone non saturée.

Dans un scénario tendanciel, on peut donc espérer une diminution des nitrates à l'avenir.

Mme Melet indique à l'assemblée que les Chambres d'agriculture de la Somme et de la Seine-Maritime lui ont fait part de leurs remarques par écrit avant la séance. Elle indique que les commentaires formulés ne modifient pas le fond du rapport de scénario tendanciel et qu'ils se sont accordés précisément sur les modifications à apporter. Elle cite pour illustrer ses propos quelques exemples. Les modifications seront donc apportées dans le rapport de scénario tendanciel.

M. Magoarou rappelle la condamnation de la France en 2001, au titre de la Directive Nitrates, pour absence de prise en compte de l'eutrophisation marine et notamment des côtes du Danemark. Suite à cette condamnation par la Cour de Justice Européenne, une grande partie du bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord ont été classés en zone vulnérable. En 2002, la Seine-Maritime a donc classé son territoire en zone vulnérable. Il rappelle que l'ensemble du bassin versant de la Bresle contribue aux apports en nitrates dans les eaux superficielles.

M. du Tertre, en réponse à cet argumentaire, indique que les eaux côtières de l'estuaire de la Bresle sont de bonne qualité.

M. Périmony rappelle qu'il existe un réel problème de qualité des eaux souterraines sur la partie amont du bassin versant. Il indique que la qualité des eaux captées sur la commune de Blargies n'est pas bonne : les concentrations en nitrates avoisinent très souvent les 50 mg/L. A ce titre, il est envisagé la construction d'une usine de traitement de l'eau potable à Formerie. Il précise donc que les propos avancés par la chambre d'agriculture de la Somme ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble du bassin versant. Il rappelle par ailleurs que les concentrations en pesticides sont élevées.

M. Thinus précise que l'augmentation des concentrations en nitrates est observée sur l'ensemble du territoire haut-normand. Il rappelle par ailleurs la présence de pesticides et d'herbicides dans les eaux souterraines. Dans le cadre du SAGE, il faut envisager des modifications de pratiques pour améliorer la qualité des eaux.

M. Plé, Président du Syndicat de la Vimeuse, souhaiterait savoir pourquoi l'état écologique de la Vimeuse est moyen alors que des études et des actions sont menées.

M. Thinus précise que la Vimeuse ne fonctionne pas correctement. L'état est défini à partir d'indicateurs biologiques. La population de truite est en train de disparaître sur ce cours d'eau.

En réponse à M. Plé, Mme Olivier souligne l'intérêt de travailler ensemble pour améliorer l'état des masses d'eau sur le bassin versant de la Bresle. Le SAGE va contribuer à dynamiser la démarche. Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas eu d'actions d'amélioration sur le territoire pendant un certain temps. Cela a engendré des dégradations et donc des déclassements chimiques et biologiques. Les études et actions qui vont être menées vont dans le bon sens, il ne faut pas se décourager.

Mme Gérouard (CA 76) précise que l'évolution des pratiques agricoles est également liée à l'évolution des marchés agricoles (l'exemple du lait est cité). De plus, les mises aux normes des élevages, en faveur de la protection de l'eau, sont strictement appliquées.

Le Président Bignon synthétise les échanges en rappelant que le classement des zones vulnérables n'est pas du fait du SAGE, mais qu'il s'agit d'une compétence d'Etat par rapport à une réglementation européenne.

Pour la Vimeuse, les dégradations dues au manque d'actions passées sont maintenant connues et prises en compte. Il s'agit de continuer dans ce sens.

De manière générale, les indicateurs que l'on a sont objectifs, les actions à mener sont liées à des choix politiques. Il faut agir d'un même pas, sans stigmatisation, et en tenant compte du contexte dans lequel se trouve le bassin versant de la Bresle qui est couvert par deux régions.

*Le représentant de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme quitte la séance.*

M. Pessy (UFC Que Choisir) indique que la situation actuelle résulte des pratiques agricoles des années 50/60. La migration des pesticides et des nitrates vers la nappe est lente. Les problèmes de qualité des eaux ne pourront pas être réglés en 10 ans. Selon lui, la réglementation actuelle ne va pas dans le bon sens : l'agriculture biologique n'est pas assez soutenue.

M. Martin se demande pourquoi les efforts actuels semblent inutiles. Il s'inquiète de la dégradation des cours d'eau, notamment de la disparition de la truite fario.

M. Millair corrige cette remarque en précisant que les résultats positifs mettront du temps à s'observer mais qu'il faut commencer à agir dès aujourd'hui. Les efforts actuels ne sont pas inutiles.

M. Thinus souligne que les berges de la Bresle manquent de clôtures visant à limiter le piétinement bovin.

En l'absence de remarques supplémentaires, Mme Melet indique que le rapport définitif du scénario tendanciel intégrera les remarques formulées par écrit par les chambres d'agriculture de la Seine-Maritime et de la Somme, celle de l'Agence de l'eau ainsi que la remarque des services de l'état sur la qualité écologique de la Vimeuse.

Le Président Bignon propose de passer à l'adoption du rapport de scénario tendanciel, sous réserve de prise en compte des remarques rappelées par Mme Melet.

Le **quorum est atteint** ; 44 membres sur 55 sont présents ou représentés.

Aucun vote contre n'est enregistré. 8 abstentions sont enregistrées. **Le rapport de scénario tendanciel, sous réserve de prise en compte des remarques, est adopté à la majorité des membres présents ou représentés avec 34 voix.**

#### 5) Consultation des assemblées 2012 (les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)

Mme Melet précise que le SDAGE Seine-Normandie est en cours de révision pour la période 2016-2021. A cet effet, la CLE du SAGE de la Bresle est sollicitée, dans le cadre de la consultation des assemblées 2012, pour émettre un avis sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Mme Melet poursuit par une présentation sommaire du document. Elle rappelle que la consultation a lieu jusqu'au 30 avril. De ce fait, il est proposé aux membres de la CLE la date limite du 19 avril pour lui faire parvenir leurs remarques sur le document.

*Le représentant de la Chambre d'agriculture de l'Oise et le maire de Brocourt quittent la séance.*

M. Hucher demande s'il est possible de s'exprimer individuellement sur le document et non pas au nom d'une instance. Certains membres de la CLE font en effet partie de plusieurs instances, d'ores et déjà sollicitées dans le cadre de cette consultation.

Mme Melet précise qu'aucune information n'est donnée quant à cette multi-représentation. Elle précise, qu'après une première lecture, elle a pu noter quelques erreurs d'ordre technique dans le document.

Le Président Bignon demande s'il y a des contenus clivants dans le document. M. Hucher fait remarquer qu'il y a peut-être 10 % de termes clivants.

Le Président Bignon propose de revenir ensemble sur ces quelques thèmes lors de la réunion de travail du 19 avril après-midi. Une synthèse des remarques pourra ensuite être rédigée.

## 6) Les prochaines étapes

M. Bignon informe les membres de la CLE de la prochaine réunion de travail, qui se tiendra le 19 avril à Bouttencourt de 13h30 à 17h30. Elle aura pour objectif de travailler sur la première version du rendu « Variantes », élaborée à la suite des commissions thématiques des 15 et 25 mars 2013.

M. Millair précise qu'il s'agira de s'accorder sur les objectifs du SAGE, de préciser les pistes d'actions proposées en commissions thématiques et de valider les maîtres d'ouvrages pressentis.

Sur demande de Mme Olivier, Mme Melet précise les prochaines étapes de l'élaboration du SAGE pour les prochains mois.

La réunion de travail du 19 avril sera donc consacrée à l'étude des objectifs, des pistes d'actions et des maîtres d'ouvrages pressentis. A la suite de cela, SAFEGE travaillera pour chaque piste d'action sur :

- l'aspect financier,
- son impact sur l'environnement,
- sa contribution à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau.

Ce travail conduira à une seconde version du rapport « Variantes », étudiée début juin en Comité de Pilotage. Les remarques qui seront alors formulées seront prises en compte dans une 3<sup>ème</sup> version qui sera étudiée en CLE fin juin / début juillet.

Sur cette base, la CLE pourra ensuite construire puis voter sa stratégie d'action, c'est-à-dire choisir le chemin retenu, au mieux fin-juin / début juillet, au plus tard début septembre (en fonction des remarques en cours d'étude).

*M. le Maire de Blargies quitte la séance.*

En l'absence de remarques supplémentaires et l'ordre du jour étant épuisé, le Président Bignon remercie les membres de l'assemblée de leur participation et lève la séance à 16h45.